

La lutte contre la prolifération du frelon asiatique: bilan et perspectives



Jonathan de Patoul
Député bruxellois DÉFI



Le frelon asiatique à pattes jaunes

Ecologie d'une espèce invasive envahissante

Dr. Oriane Rollin

rollin@cari.be

<https://www.cari.be>

Mardi 18 février 2025

Parlement bruxellois - Bruxelles



Origine du frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax*

Ordre : Hymenoptera

Famille : Vespidae

Genre : *Vespa*

Espèce : *Vespa velutina*

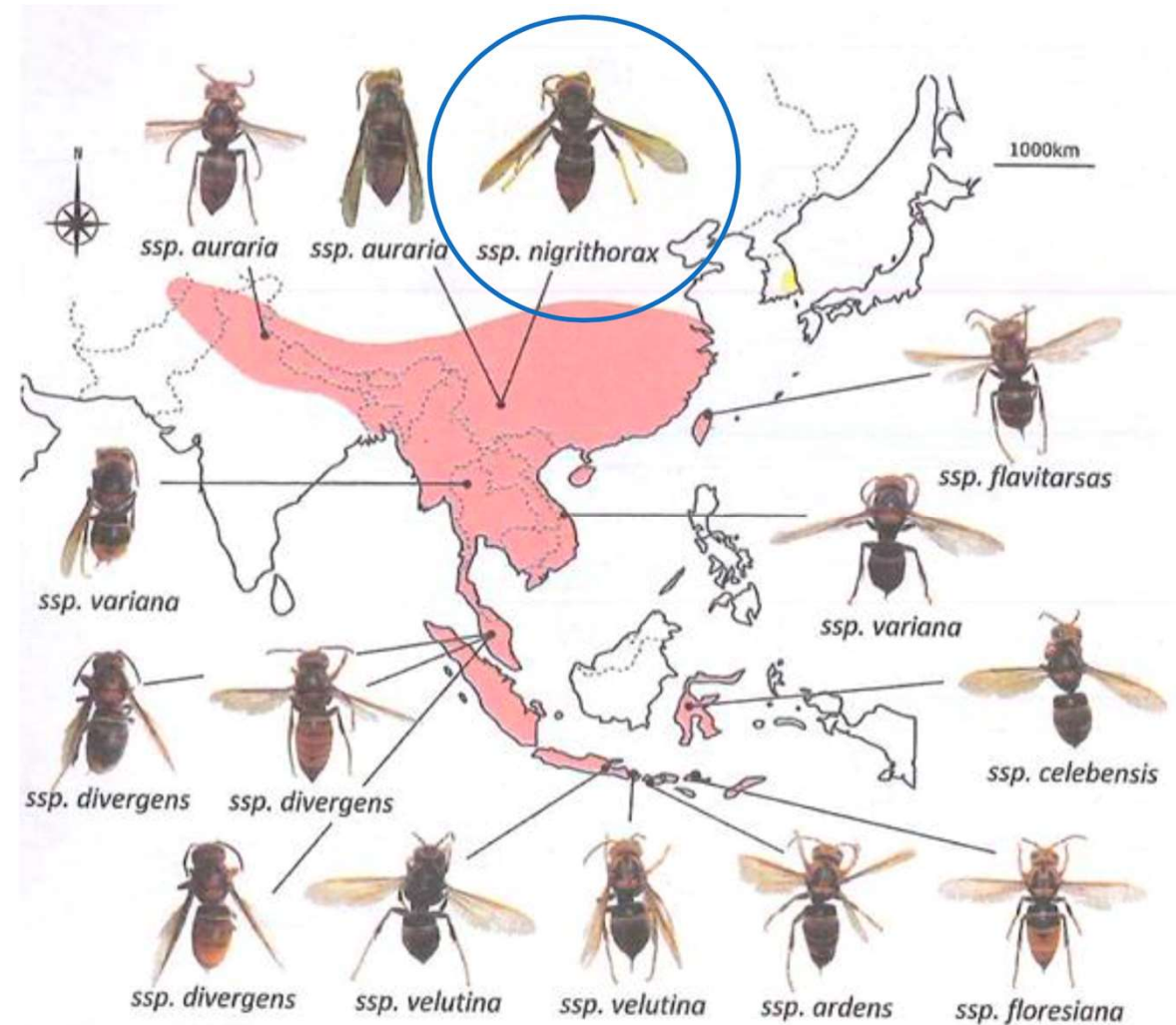
Sous-espèce : *V.v. nigrithorax* (VVN)

22 espèces de frelons

Plusieurs sous-espèces de *Vespa velutina*

Aire d'origine:

nord de l'Inde à la Chine, péninsule
indochinoise à l'archipel indonésien



(Martin S., 2019)



Biologie de *Vespa velutina nigrithorax*

Espèce eusociale

- Une seule reine reproductrice par nid
- Ouvrières stériles
- Mâles uniquement pour la reproduction

Polyandrie :

- Une fondatrice fécondée par plusieurs mâles
- Une seule période de reproduction

Parthénogenèse arrhénotoque

- reines et ouvrières diploïdes (2n)
- mâles haploïdes (n)

Reproduction :

- Production de 200 à 500 reproducteurs par colonie
- Consanguinité sans effet



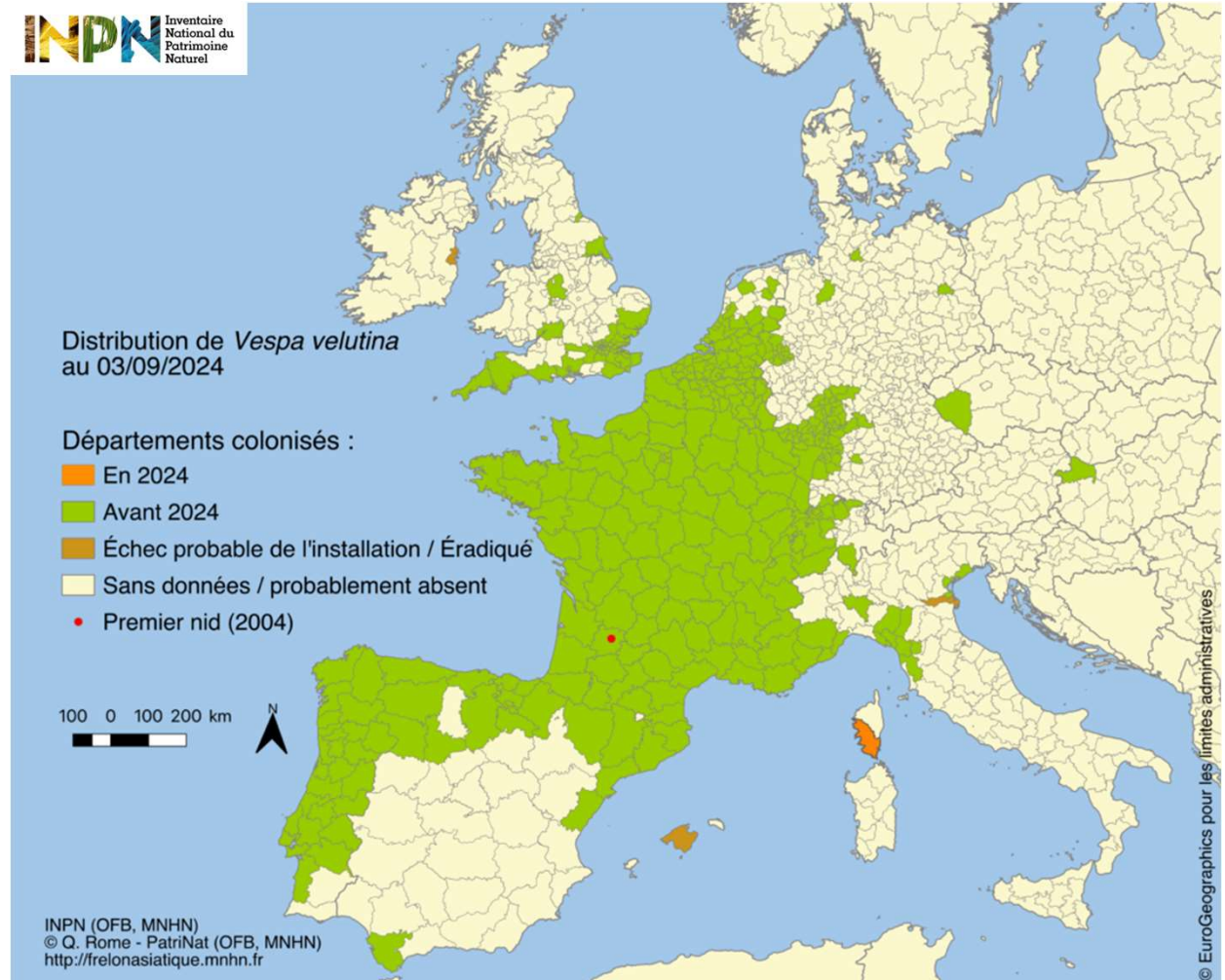


Invasion et répartition actuelle de l'espèce en Europe

- Espèce exotique envahissante
- Introduction accidentelle en France en 2004 (Lot-et-garonne)

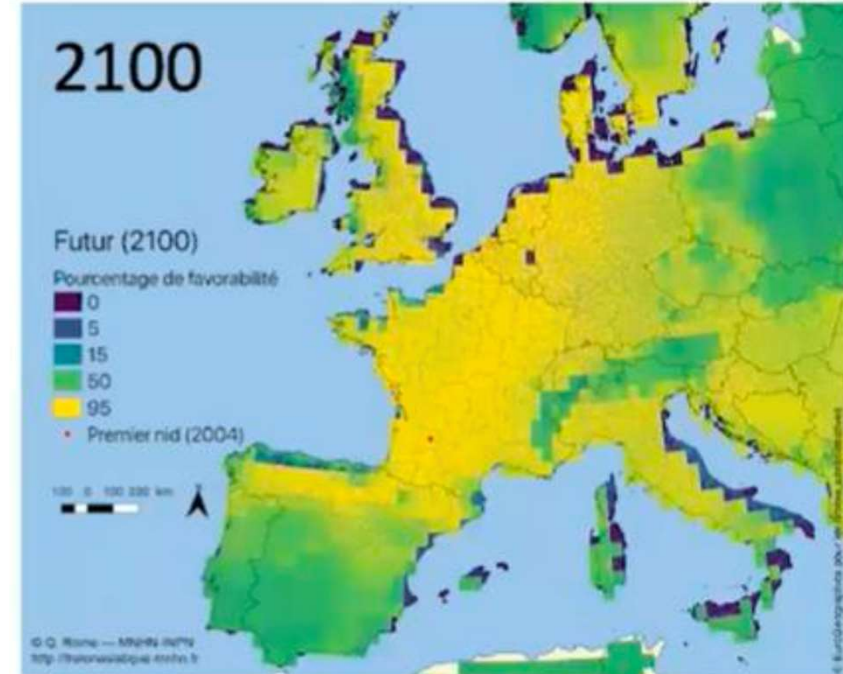
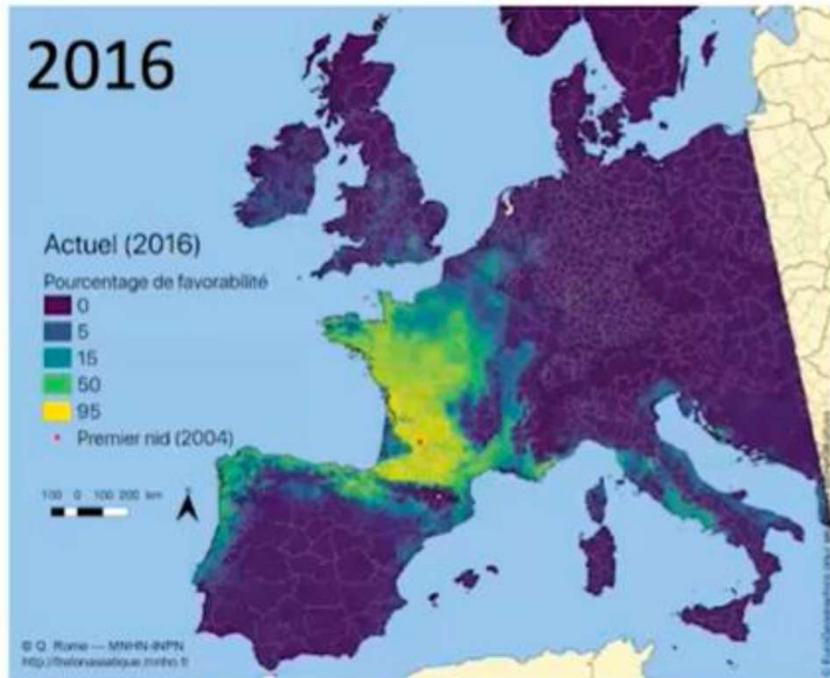
Front d'invasion 78km/an

2003: Corée du Sud
2004: France
2010: Espagne
2011: Portugal
2012: Italie
2014: Allemagne
2015: Japon
2016: Angleterre et Belgique
2017: Pays-Bas
2020: Luxembourg et Suisse
2023: Hongrie
République Tchèque
USA
2024: Autriche





Modélisation des potentialités d'expansion de VVN



Carte de prédiction des potentialités d'expansion de *Vespa velutina*
Selon consensus de 8 modèles de niche réalisés avec données de 2004-2015

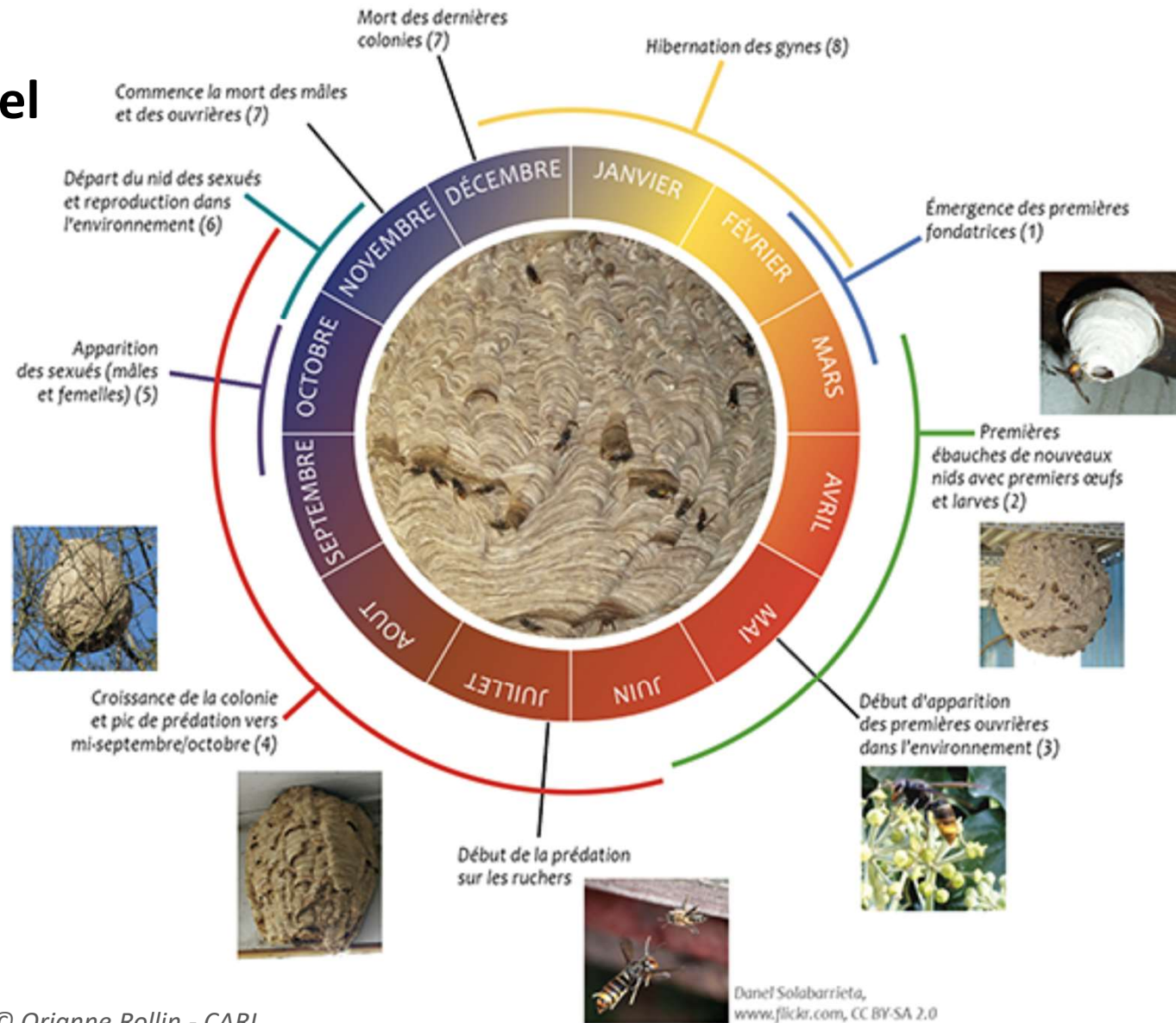
(Rome et al., 2019, Apimondia)



Cycle biologique annuel

Observations des individus, des nids et des nuisances dues à cette espèce variables au cours de l'année

→ Dépend du stade de développement de la colonie





Ressources nécessaires à VVN



- (1) Eau
- (2) Fibres
- (3) Sucres
- (4) Protéines



Préférence pour des ressources de « masses » :

- insectes sociaux (abeilles, guêpes, etc...)
 - bourgades d'abeilles sauvages
 - mouches scatophages (bousiers)
- + autres arthropodes (ex. araignées)
+ charognes (ex. carcasses, poissons morts...)



- Plantes nectarifères
- Miellat de pucerons



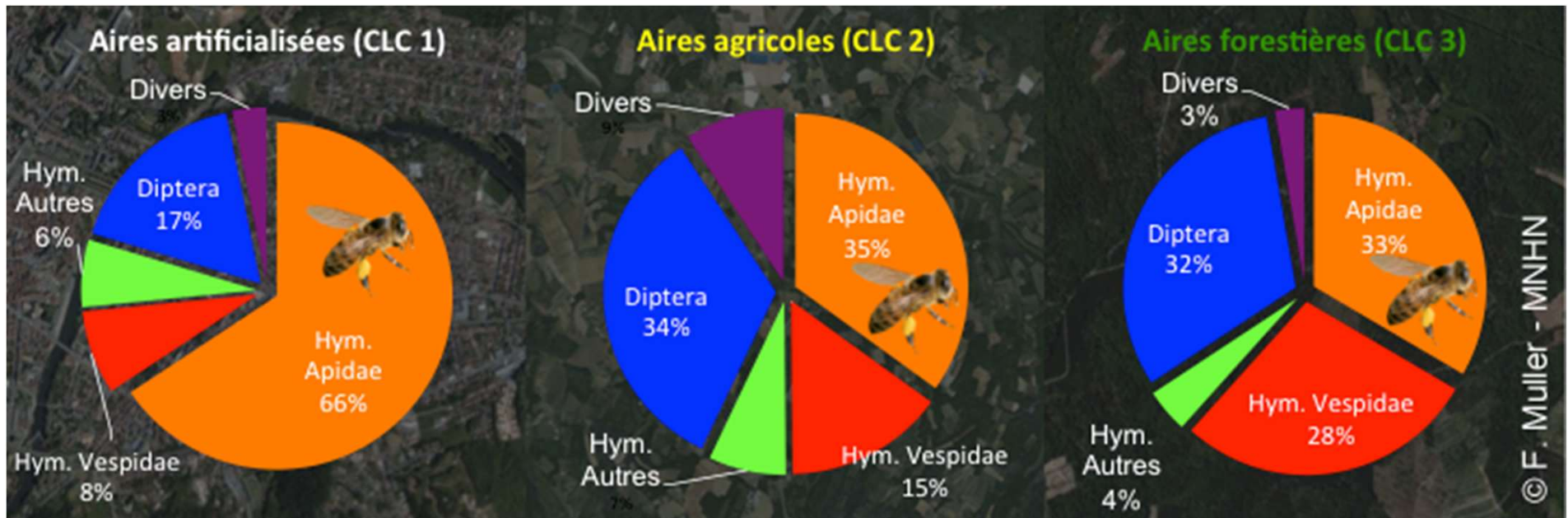


→ Risque pour la biodiversité !

Régime alimentaire de VVN est :

- opportuniste et généraliste (159 espèces)
- d'autant plus diversifié que le milieu est diversifié
- jusqu'à **11,32 kg d'insectes / colonie** en une saison (**97k insectes**),
- Jusqu'au double pour de très gros nids !

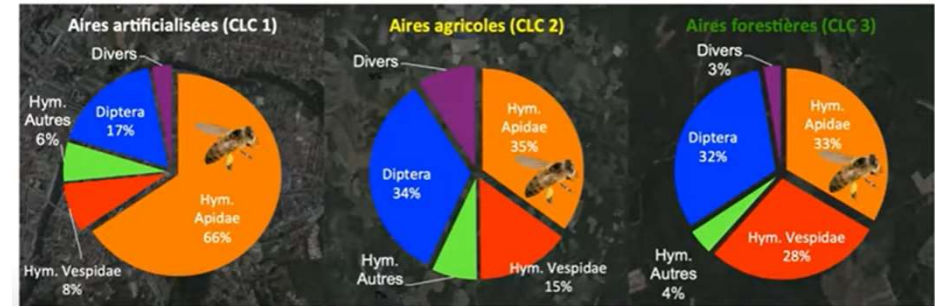
→ En milieu urbain :
seulement **38% d'*Apis mellifera***



(Rome et al., 2011)



→ Risque pour la biodiversité !



Transposition aux observations de 2023 à WSP → 90 nids localisés sur km²

Total consommé :	1.107 kg
55% <i>Apis mellifera</i>	609 kg
16% Autres Apoïdes non <i>Apis</i>	177 kg
17% Diptères (ex. mouches)	188 kg
8% Vespidés (ex. guêpes)	89 kg
4% Divers (ex. papillons...)	44 kg

→ **Impacts négatifs sur l'entomofaune locale**

→ moins d'insectes adultes = moins d'insectes reproducteurs



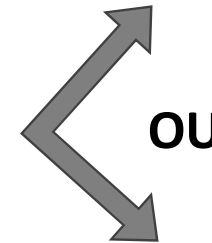


Développement des nids

Nid embryonnaire



Nid primaire



→ 30 % des cas
suffisamment de
place pour
s'agrandir et
grandit sur place



→ 70% des cas
Nid déserté pour
un nid secondaire
perché en hauteur



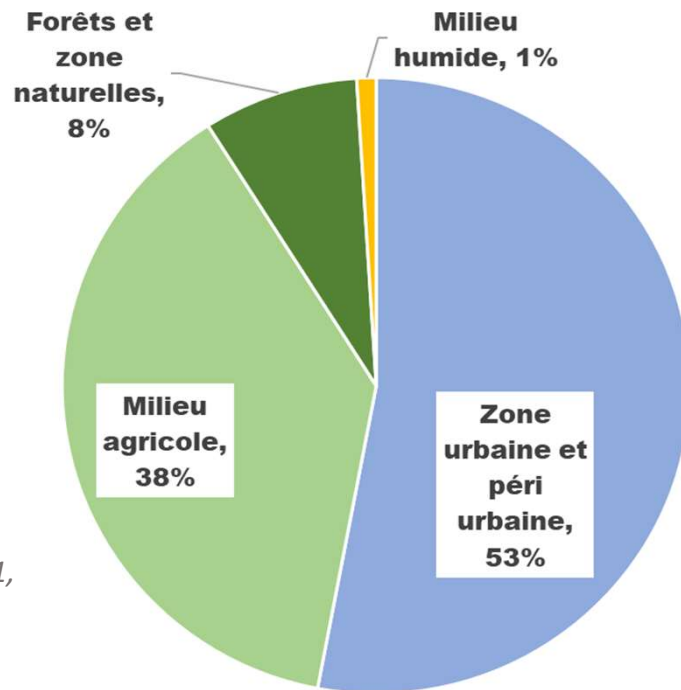
→ Construction d'un nid secondaire en hauteur
fréquente mais pas systématique !



Localisation des nids

Asie (native) → essentiellement en milieu forestier

Europe (invasive) → profite de l'urbanisation et présent majoritairement en zones urbaines ou agricoles



(Villemant et al. 2011, Rome et al. 2015, Rome 2015, Fournier et al. 2017)



Observation d'une augmentation de la proportion des nids secondaires situés à moins de 2m de haut



→ Risque pour la santé humaine !

1 nid = jusqu'à 1800 individus en même temps

WSP : 4 incidents en 2023

- (1) Début juillet: jardinier av. Reine Astrid
→ choc anaphylactique (UCL - St Luc)
- (2) Juillet : Jardinier
→ Envenimation frelons asiatiques (Urgence WSL)
- (3) Mi-août – personne de 83 ans taille sa haie
→ 15 piqûres au cou et à la tête, (48h de douleurs intenses)
- (4) Val des seigneurs, jardiniers (serre à outils) attaqués
→ Arrêt de l'activité pour traitement du nid.

→ Multiplication des nids et leur faible hauteur augmentent le risque d'accident.

19 oct 2023 (11h55) Eterbeek, pl. St Pierre :



Personnes les plus exposées ?

- Jardiniers professionnels
- Jardiniers de loisir
- Promeneurs (ex: parcs publics)



Régulation naturelle de VVN : non efficace en Europe

En Asie (zone d'origine) :

- principalement due à la compétition entre espèces de frelon
- Impact très limité des pathogènes et prédateurs

En Europe (zone d'invasion) :

- Compétition avec *Vespa crabro* → **négligeable**
- Parasitisme = anecdotique !
 - ✓ mouche parasitoïde de la famille des Conopidae
 - ✓ nematode généraliste des guêpes sociales européennes (*Pheromermis vesparum*)
→ **parasitisme très limité (hôtes intermédiaires non chassés)**
- Prédateurs du frelon européen : Pie-grièche écorcheur, le Guêpier d'Europe
→ **pas de certitude de prédation**
- Prédateurs sur nids (en déclin) de VVN : pics, pies, mésanges
→ **prédation nids en fin de saison, déclin ou tué**
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : action de régulation potentielle en ES
→ **Régulation négligeable + migration durant la saison**





Merci pour
votre
attention!

rollin@cari.be

<https://www.cari.be>



**GESTION INTÉGRÉE
DU FRELON ASIATIQUE
CADRE JURIDIQUE ET
ADMINISTRATIF
EN RÉGION BRUXELLOISE**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT – 18/02/2025

Triple problématique

Problématique environnementale – BE

- Directe : impact sur les insectes sauvages.
- Indirecte : impact des méthodes de lutte (piégeage, neutralisation via biocides).

Problématique sanitaire – SIAMU

- Liée au caractère **accidentogène**
- Pas/peu de données de veille sanitaire

Problématique apicole – SPRB/BEE

- BEE gère les aides économiques aux entreprises – pas d'apiculture professionnelle en RBC
- La gestion des aides apicoles UE est déléguée à la RW (AC GTP-CMI), mais n'incluent pas la gestion du frelon asiatique (fonds propres RW)

Espèce exotique envahissante

Espèce non reprise à l'annexe IV de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012

« **espèce invasive** » : espèce exotique qui a tendance à se propager ou à se répandre en grand nombre, de manière excessive ou menaçante pour la préservation de la diversité biologique. La liste des espèces invasives figure à l'annexe IV;

Espèce exotique envahissante préoccupante pour l'UE (Reg. 1143/2014)

- Cadre ordonnantiel actuel inadéquat
- Ordonnance EEE en cours d'adoption depuis 2023 → **Chapitre 3 « Gestion des EEE largement répandues »** (art. 19-20 Reg UE)

« **espèce exotique** », tout spécimen vivant d'une espèce, d'une sous-espèce ou d'un taxon de rang inférieur d'animaux, de végétaux, de champignons ou de micro-organismes introduit en dehors de son aire de répartition naturelle, y compris toute partie, gamète, semence, œuf ou propagule de cette espèce, ainsi que tout hybride ou toute variété ou race susceptible de survivre et, ultérieurement, de se reproduire;

« **espèce largement répandue** », une espèce exotique envahissante dont la population a dépassé le stade de la naturalisation, au sein de laquelle une population est autonome, et qui s'est propagée pour coloniser une grande partie de l'aire de répartition potentielle sur laquelle elle peut survivre et se reproduire;

Espèce largement répandue > Gestion

Article 19 du Règlement UE

- (...) les États membres mettent en place des mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur leur territoire, afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum.

Ces mesures de gestion sont proportionnelles aux effets sur l'environnement et adaptées à la situation particulière de chaque État membre, reposent sur une analyse des coûts et des avantages et comprennent également, dans la mesure du possible, les mesures de restauration visées à l'article 20.

Elles sont classées par ordre de priorité sur la base de l'évaluation des risques et de leur rapport coût-efficacité.

- Les mesures de gestion consistent en des actions physiques, chimiques ou biologiques, létales ou non létales, visant à l'éradication, au contrôle d'une population ou au confinement d'une population d'une espèce exotique envahissante. Le cas échéant, les mesures de gestion comprennent des actions appliquées à l'écosystème récepteur afin d'accroître sa résilience aux invasions actuelles et futures. (...)
- Lors de l'application de mesures de gestion et du choix des méthodes à employer, les États membres tiennent dûment compte de la santé humaine et de l'environnement, en particulier les espèces non visées et leurs habitats, et veillent à ce que, lorsque des animaux sont ciblés, toute douleur, détresse ou souffrance évitable leur soit épargnée, sans compromettre l'efficacité des mesures de gestion

Neutralisation

- **Pas d'obligation de neutraliser un nid de frelons asiatiques en tant qu'EEE** (Reg. UE)
- **Obligation de neutraliser un nid de frelons asiatiques *s'il cause des nuisances quelconques*** (RGP + Code civil)
- **Neutralisation (utilisation de biocides)** : interdit (sauf dérogation) en **réserves naturelles** [Ord. Nature, Art. 27, §1, 19°], dans les **habitats Natura 2000** [AG de désignation] et dans les **zones de protection des captages d'eau** (types I & II) [AG 19/09/02, Art. 2, §3, 4°]

Responsabilité de la neutralisation

- **Propriétaires** : Enlever les **nids de guêpes sociales** s'ils causent des nuisances ; à défaut il est raisonnable de considérer l'omission comme un trouble anormal de voisinage en cas de plainte [RGP, Art 36, §2 + Code civil]
- **Communes** : Assurer la sûreté et la tranquillité publique notamment en prévenant les accidents et en remédiant aux problèmes causés par la divagation d'**animaux malfaisants ou féroces** [NLC, Art. 135, §2, 5° et 6°] & Assurer l'enlèvement des nids sur terrains privés en l'absence de réaction des propriétaires à leurs frais, risques et périls [RGP, Art. 36, §2]
- **SIAMU** : Intervention gratuite uniquement en cas d'URGENCE (depuis 2024) / Se réserve le droit de facturer au bénéficiaire si absence d'urgence manifeste, abus, etc. / Pas de recherche active des nids

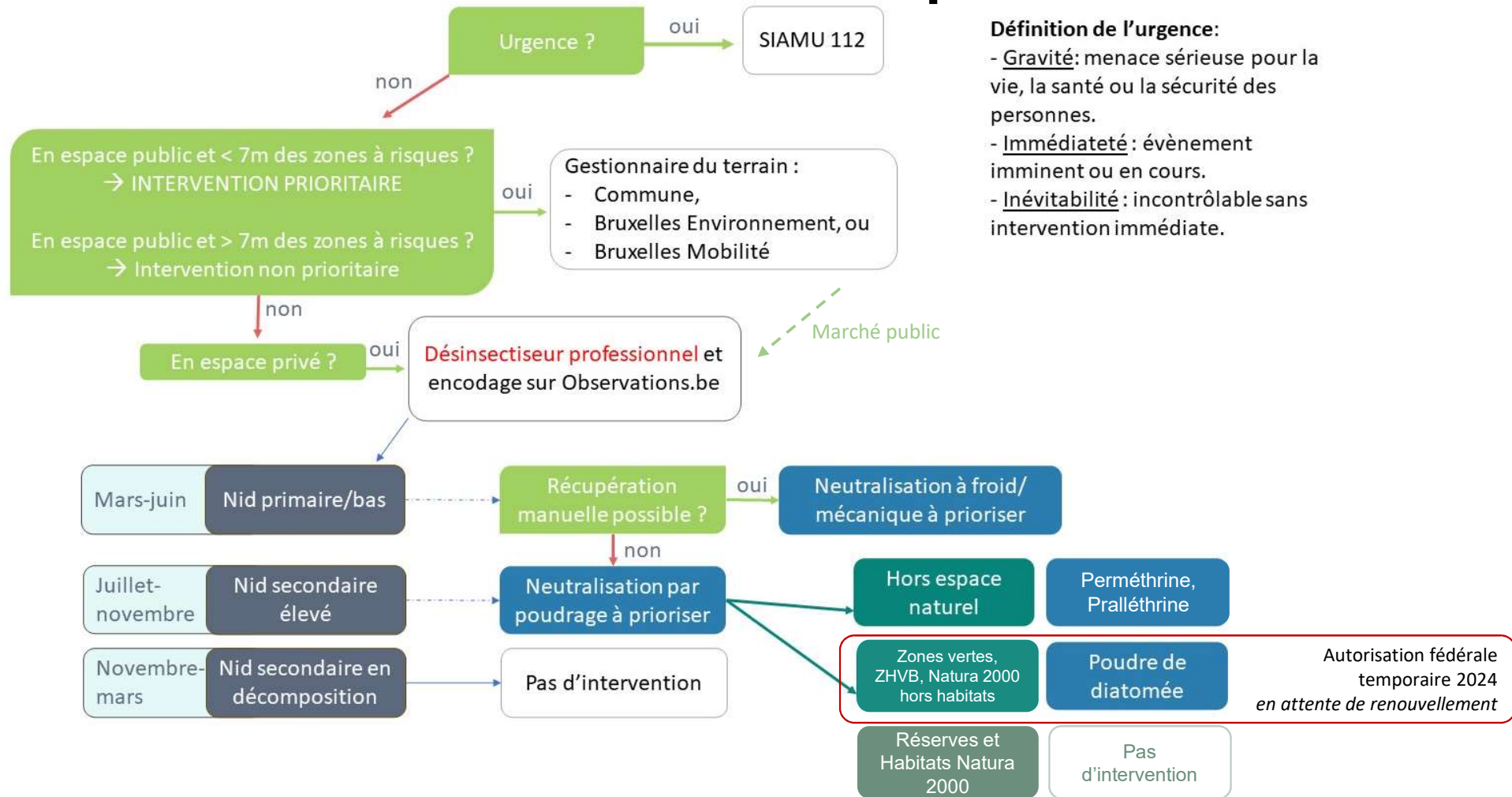


© Victoriattel



© Honeybee Valley

Arbre décisionnel provisoire concernant la neutralisation de nids de frelons asiatiques



Neutralisation – Bilan BE 2024

- **Convention avec le SIAMU**
 - Prise en charge des nids sur sites BE jusque ~ mi-2024 inclus.
 - Nouvelle convention 2024 → limitée aux urgences.
- **Mise en place de procédures internes** sur les hyménoptères pour le personnel de terrain BE
 - Procédures spécifiques pour le frelon asiatique et les urgences
 - Phase test 2024
 - Validation formelle pour la saison 2025
- **Marché de neutralisation pour les sites gérés par BE (< 15 000€)**
 - Marché spécifique frelon asiatique (<> Frelons d'Europe et guêpes)
 - Durée de 2 ans (phase test : procédures, arbres décisionnels, cas réels...)
 - Max **30 m** de hauteur
 - Registre d'interventions et de biocides

Neutralisation – Bilan BE 2024

Observations.be : 366 observations de nids en 2024

268 nids encodés

→ Chiffres approximatifs (doublons, inactifs, manque de précision de la localisation...)

8/4: Premier nid
primaire observé

31/7 : Premier nid
secondaire observé

19/11: Premières gelées

Janvier

Décembre

Marché sur les sites gérés par BE :

14 signalements entre le 17/9 et le 27/11 :

- Sites tests (2)
- Nids actifs accessibles (2) → neutralisation
- Nids inaccessibles ou à + de 30 m (5) → sécurisation
- Nids mourants/inactifs (5) → panneaux informatifs

4/9 : Lancement du marché

27/9 : Première intervention

31/10 : Dernière intervention

Période test 2024

→ L'année prochaine sera complète et intégrera aussi la gestion des nids primaires

Piégeage

Cadre juridique lié (i) à la capture d'animaux [RGP, RRP] et, localement, (ii) à la sélectivité* par rapport à des insectes qui font l'objet d'une protection géographiquement limitée [Ordonnance Nature]. En réserves, lié (iii) au dérangement de la faune sauvage et/ou (iv) aux sorties de chemins [Ordonnance nature]

Autorisé dans les terrains privés hors zones d'espaces verts

Autorisé sous condition de sélectivité* dans les terrains privés en zones d'espaces verts

Soumis à autorisation du gestionnaire dans les espaces publics hors zones d'espaces verts

Soumis à autorisation ET sous condition de sélectivité* dans les espaces publics en zones d'espaces verts

Piégeage non sélectif interdit (sauf dérogation) en zones d'espaces verts

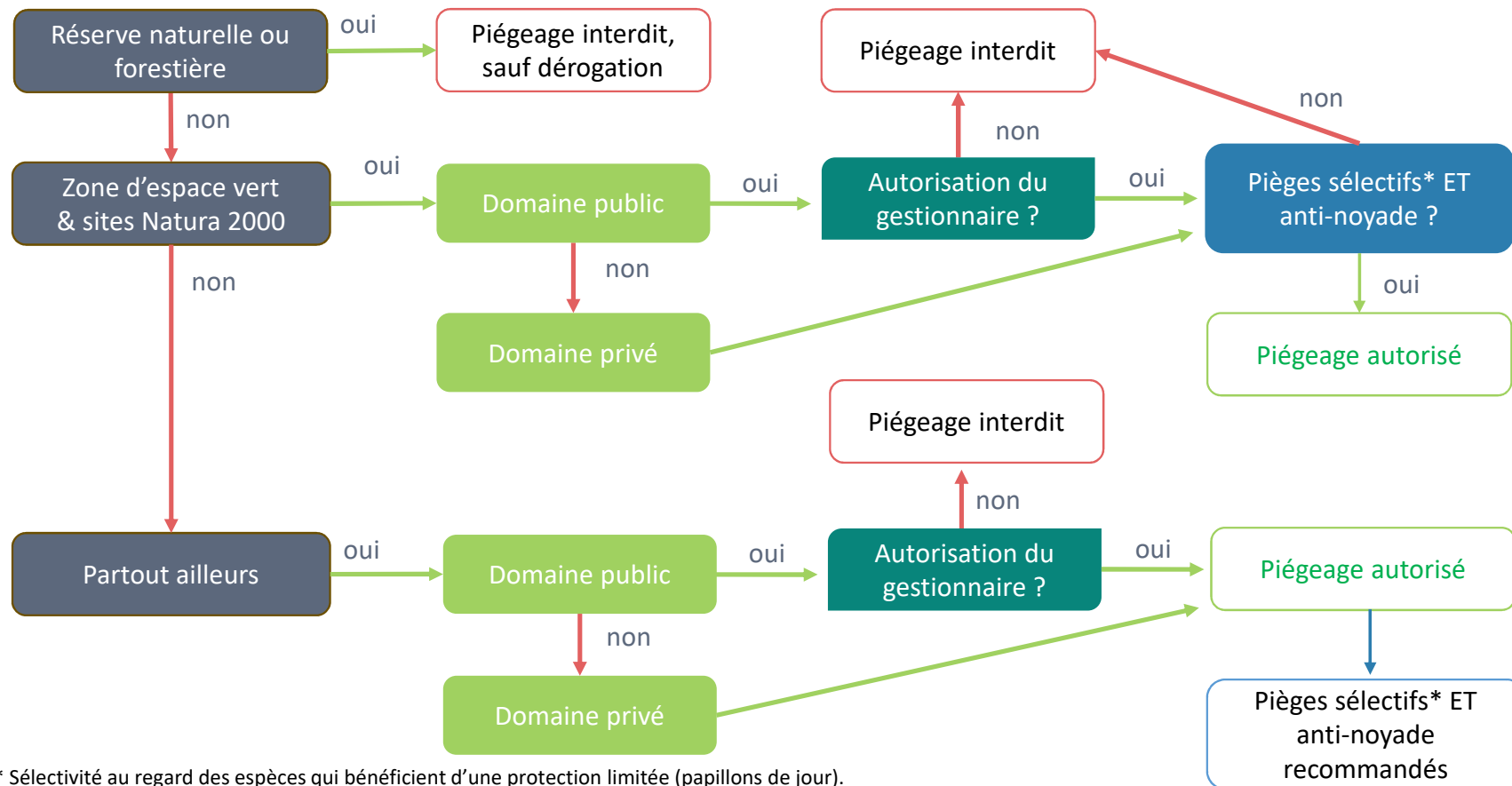
Piégeage interdit (sauf dérogation) en réserves naturelles et forestières

Remarque : Zones d'espaces verts (PRAS) = zones vertes, zones vertes de haute valeur biologique, zones de parcs, zones de cimetières, zones forestières, zones de servitudes au pourtour des bois et forêts (+ sites Natura 2000, réserves naturelles et réserves forestières)



Arbre décisionnel provisoire concernant le piégeage de frelons asiatiques

Dans tous les cas, il est recommandé de suivre les recommandations de Bruxelles Environnement.



* Sélectivité au regard des espèces qui bénéficient d'une protection limitée (papillons de jour).

Pistage

Cadre juridique lié (i) à la « capture » [RGP, RRP] et (ii) à la « détention/transport » de frelons asiatiques [Reg UE].

En réserves, lié (iii) au dérangement de la faune sauvage et/ou (iv) aux sorties de chemins dans les réserves [Ordonnance Nature]

Dans le cadre d'une méthode de gestion, l'appâtage n'est pas considéré comme « nourrissage ».

Autorisé dans les terrains privés

Soumis à autorisation du gestionnaire dans les espaces publics

→ Déplacement de frelons est toléré s'il s'agit d'ouvrières (majorité des cas)

Pistage interdit (sauf dérogation) en réserves naturelles et forestières

Attention notamment aux accès, sorties des chemins, etc.



Perspectives 2025

Etudes peu concluantes sur l'efficacité des démarches sur la dynamique de population (jusqu'à présent) – sélectivité* des pièges s'améliore

Inquiétudes sur l'impact des pratiques de piégeage non encadrées (by-catch)

Inquiétudes *moindres* si bonnes pratiques

Rapport effort/effet reste défavorable → ne justifie pas une prise en charge par les autorités (idem pistage)

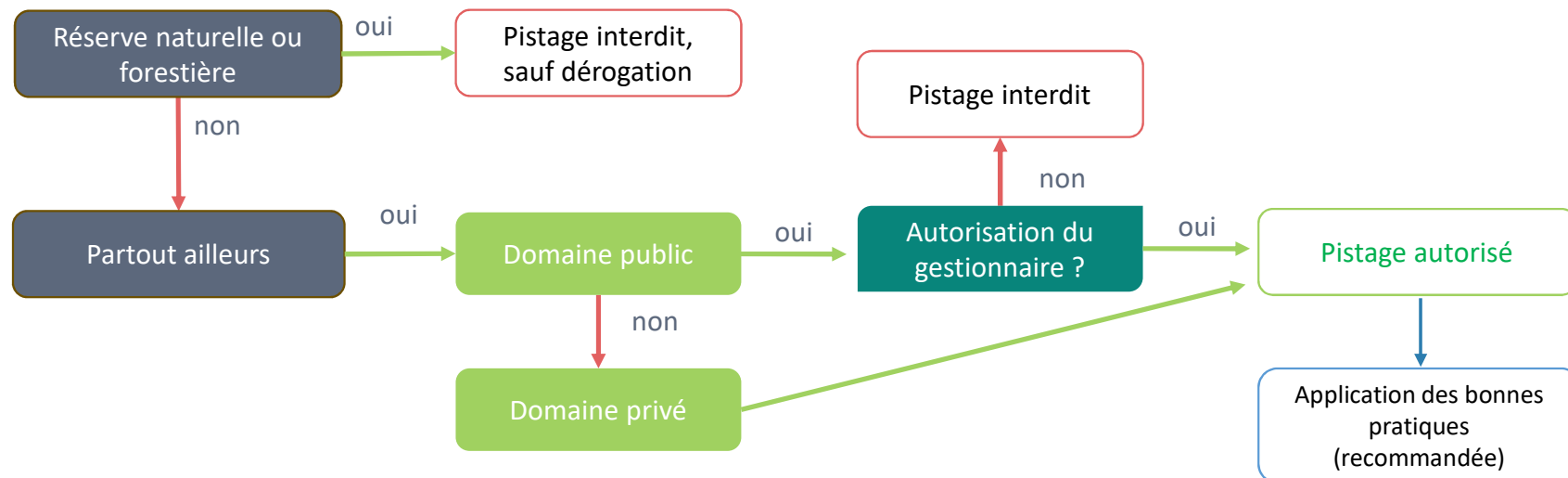
Encadrement des démarches volontaires piégeage/pistage sous forme de **guidances pour les pouvoirs locaux**

→ En cours de finalisation

En attendant l'entrée en vigueur de l'ordonnance EEE et/ou l'approbation d'une stratégie de gestion régionale intégrée

Arbre décisionnel provisoire concernant le pistage de frelons asiatiques

Dans tous les cas, il est recommandé de suivre les recommandations de Bruxelles Environnement.



Protection des ruches

Protection physique (muselières & assimilé)

Autorisé/recommandé partout

Grandes structures/tentes en espace public – autorisation du gestionnaire

Permis d'urbanisme en sites classés ?

Harpes électriques

Problématique liée à la sélectivité* par rapport à des insectes qui font l'objet d'une protection géographiquement limitée [Ordonnance Nature].

Autorisé sauf exceptions/conditions

Pas de réservoir d'eau* en zones d'espaces verts au PRAS

Interdiction en réserves naturelles et forestières



© Mellapi



© Domapi



© Casimir444

Communication

- **Publications**

- Article de blog BE, mise à jour des pages du site BE, news...
- Fiches frelon asiatique (espèce et action) sur Renature – mise à jour prévue fin février/début mars pour saison 2025
- Création d'un bottin de désinsectiseurs formés sur Renature

- **Communications**

- Mails aux gestionnaires, gardiens...
- Plateforme des pouvoirs locaux « Whaller » (juillet, octobre...)
- Panneaux informatifs

- **Événements**

- Workshop avec stakeholders (16 /01/2024) → diffusion des conclusions
- Fête de l'environnement (2/6), Foire du jardin (6/10)...

- **Formations**

- Désinsectiseurs & gestionnaires communaux (bonnes pratiques) → 5/9/2024
- Gestionnaires communaux (nouvelles guidances) → 20/2/2025
- *Gardiens BE (nouvelles procédures internes) → printemps 2025*

TOUTES LES ESPÈCES > ANIMAUX

Frelon asiatique

Vespa velutina nigrithorax

Apprenez à reconnaître et gérer cet insecte exotique envahissant susceptible d'occasionner des nuisances.



Recherche par mots-clés

Chercher

ACCÈS RAPIDE

Identifier Gérer Cohabiter

Caractéristiques principales

Nom latin	Vespa velutina nigrithorax
Famille	Vespidae
Sous groupe	Guêpes
Paysage	Ville Dense • Ville Campagne • Ville Forêt
Statut de protection	Espèce exotique envahissante • Susceptible d'occasionner des nuisances • Espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union Européenne <i>Espèce exotique envahissante, préoccupante pour l'UE.</i>

Origine	Asie
Taille	1.4 à 3.2 cm
Rareté, abondance	Commune
Longévité	1 an (reines)

TOUTES LES ESPÈCES > ANIMAUX

Frelon d'Europe

Vespa crabro

Découvrez cette guêpe sociale indigène, crainte par beaucoup, mais pourtant bien utile et précieuse alliée des apiculteurs.



Caractéristiques principales

Nom latin	Vespa crabro
Famille	Vespidae
Sous groupe	Guêpes
Paysage	Ville Campagne • Ville Forêt
Statut de protection	Susceptible d'occasionner des nuisances <i>Non protégé.</i>

Origine	Indigène
Taille	1.8 (ouvrière), 2.5 (mâle) à 3.5 (reine), 2.5 (ouvrière), 2.8 (mâle) cm
Rareté, abondance	Occasionnelle
Poids	0.5 g
Longévité	1 an (reines)

TOUTES LES ACTIONS > VILLE SAINE

Contribuez à la gestion raisonnée du frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante qui peut poser des risques de santé et de sécurité, en particulier lorsque les nids sont proches des infrastructures (chemins, habitations, écoles...). La pression qu'il exerce sur les insectes, en particulier les abeilles domestiques, conduit à mettre en œuvre des mesures de gestion de l'espèce qui doivent être coordonnées afin de réduire leur possible impact négatif sur l'environnement.



Liste de désinsectiseurs intervenant à Bruxelles

Consultez la liste de désinsectiseurs intervenant dans la Région de Bruxelles-Capitale.

[Contribuez à la gestion raisonnée du frelon asiatique](#)



Respectez les principes approuvés

Le cadre juridique de la gestion du frelon asiatique est complexe, une ordonnance bruxelloise (loi) verra le jour en 2024 pour mettre en œuvre le droit européen, car l'espèce est soumise au Règlement 1143/2014.

En l'absence de législation activable actuellement, et en l'absence de données scientifiques très claires sur l'efficacité des actions déjà mises en œuvre par les volontaires, un cadre de travail a été proposé pour éviter les effets négatifs collatéraux.

Infos techniques

Public cible	Particuliers - Professionnels - Pouvoirs publics
Saison	Printemps - Automne - Été
Type d'action	S'engager - Préserver
Espace concerné	Bâtiment - Cour de récré - Espace vert - Jardin
Niveau	Intermédiaire - Confirmé

Remarque importante

Les mesures proposées dans cette fiche sont celles qui sont autorisées provisoirement en 2024. Dernière mise à jour : janvier 2025 (prochain update prévu en mars).

Identifiez l'espèce et prenez la bonne décision

Les abeilles, dont le bourdon fait partie, et les guêpes, dont le frelon d'Europe, sont des espèces indispensables pour l'équilibre de nos écosystèmes et, pourtant, elles sont en déclin. Si elles ne présentent pas un danger (par exemple, si un nid est suffisamment loin d'un lieu de passage), évitez de détruire leur nid. Au contraire, essayez de les préserver un maximum en leur offrant le [gîte](#) et le [soutien](#). Elles vous le rendront!



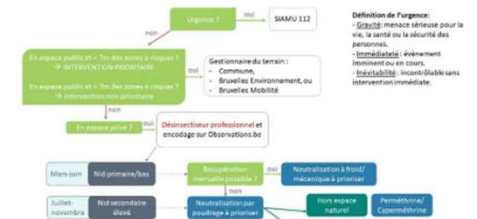
Dans tous les cas, ne vous approchez pas d'un nid à moins de 5 mètres au risque de vous faire attaquer par les insectes qui protègent leur colonie.

Le [frelon asiatique](#), grande guêpe venue d'Asie, est une espèce exotique envahissante, malheureusement déjà bien implantée en Belgique et probablement impossible à éradiquer dans l'état actuel de nos connaissances.

Contactez le 112 en cas d'urgence et faites appel à un professionnel spécifiquement formé pour les nids moins problématiques.

Pour connaître les étapes à suivre et différencier les cas urgents des cas non urgents, consultez la section "neutraliser" de notre [fiche action](#).

Arbre décisionnel concernant la neutralisation de nids de frelons asiatiques



Définition de l'urgence:
- Grands espaces sensibles pour la vie, la santé ou la sécurité des personnes.
- Immediateté: événement imminent ou en cours.
- Inaccessibilité: impossibilité d'intervention immédiate.



Que cherchez-vous ?

Site Clayen ▾

Rechercher

[Home](#) > [Actualités](#) > Un nid de frelons asiatiques sur votre terrain: que faire en fin d'automne ?

Un nid de frelons asiatiques sur votre terrain: que faire en fin d'automne ?

Sommaire

Que devez-vous faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques en cette seconde moitié d'automne ? →

Que faire en cas d'urgence réelle ? →

Avec l'automne, les nids de frelons asiatiques deviennent plus visibles et les demandes d'intervention se multiplient. Pourtant, ceux-ci sont de moins en moins actifs. Ils meurent aux premières gelées et les interventions ne sont alors plus nécessaires. En cas de nid actif, il est important de rappeler que chaque propriétaire a la responsabilité de neutraliser les nids sur son terrain, à ses frais. Les pompiers n'interviennent qu'en cas d'urgence et Bruxelles Environnement n'agit pas sur les terrains privés.

BIODIVERSITÉ | ANIMAUX | ESPACES VERTS | ABEILLES | FAUNE | ARBRES

le 21 novembre 2024

Que devez-vous faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques en cette seconde moitié d'automne ?

Avec le temps humide, les nuits fraîches, voire les gelées nocturnes, les nids de frelons asiatiques sont en fin de vie. Il n'y a généralement plus rien à faire à cette période de l'année car ils sont soit inactifs, soit en train de déperir.

Les fondatrices (futurs reines) ont pour la plupart déjà quitté les nids, dès que les températures atteignent moins de 10°C pendant quelques jours, pour hiberner ailleurs, généralement dans des abris discrets comme des tas de feuilles ou des fissures. De la fin de l'automne jusqu'au printemps, un nid visible en hauteur est vide et en décomposition. Il ne sera pas réoccupé l'année suivante, et il n'est pas nécessaire de le retirer car il se désagrègera avec le temps.

[Home](#) > [Sorties et actions / Vivre ensemble](#) > **Le frelon asiatique : on départage le vrai du faux !**

Le frelon asiatique : on départage le vrai du faux !

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante bien présente en Région bruxelloise. Pour faire face aux idées reçues et 'fake news' sur cet insecte, on vous en dit plus : depuis quand le trouve-t-on chez nous, est-il dangereux, tue-t-il nos abeilles et que faut-il faire si on découvre un nid ?

🕒 7 min. de lecture

Le frelon asiatique et le frelon d'Europe se ressemblent, on peut donc les confondre.



VRAI ET FAUX. Le frelon asiatique et le frelon d'Europe sont cousins, ils se ressemblent donc "de loin". Mais un regard un peu plus vigilant permet vite de les distinguer en regardant quelques éléments précis.

Le frelon asiatique a des pattes jaune vif, une tête orange au front noir, un thorax et un abdomen noirs avec un seul segment jaune. Il est aussi appelé frelon à pattes jaunes car leur bout est jaune citron, comme le montre l'image ci-dessous. En vol, il ressemble à une grosse guêpe noire avec une ligne orangée marquée.



renature
.brussels 

02 775 75 75 · WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS
nature@environnement.brussels



VESPA HUNTER 1180

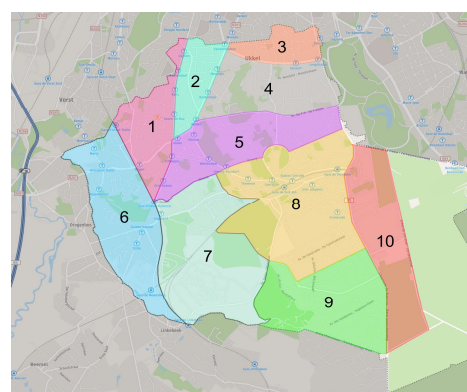
UCCLE

Bilan 2024 et Perspectives 2025

18 février 2025

Ce qui a été fait en 2024

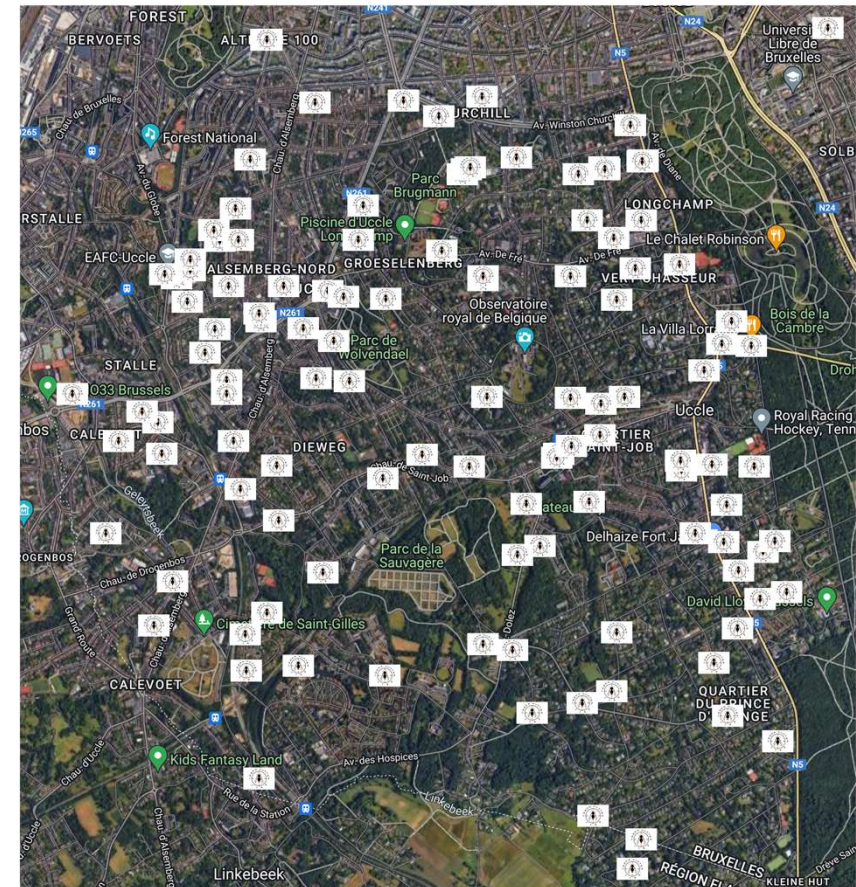
- Création d'un groupe de citoyens uclois il y a un an
- Développement d'une collaboration entre la commune et ces citoyens
- Division de la commune en 10 quartiers, géré par un coordinateur
- Réunion de lancement à la commune d'Uccle en présence de 75 citoyens, suivi de 4 réunions de quartier en mars 2024
- Distribution de couvercles de captures mis à disposition gratuitement grâce au soutien de la commune
- Inscription des citoyens, mode d'emploi et communication des résultats de piégeage
- En été et automne, campagne de repérage et de destruction des nids (citoyen -> coordinateur -> professionnel)
- Subside « coup de pouce projet citoyen » de 3.000€ pour financer les destructions



Résultats de cette mobilisation citoyenne



- **364 citoyens ucclois inscrits à la campagne de printemps**
- **192 cônes de capture** distribués et répertoriés sur une carte interactive
- **112 reines fondatrices** ont été capturées empêchant le développement d'un grand nid secondaire durant l'été 2024.
- Un groupe Facebook Vespa Hunter 1180 connaît un vif succès et constitue un moyen de partage de l'information efficace et durable. Plus de **756 personnes** en sont membres et génèrent des publications quotidiennes
- 116 nids repérés
- 93 nids neutralisés



Perspectives 2025 :



Définition du rôle de coordinateur de quartier

Bonne circulation de l'information

(sites webs, une adresse mail centrale, facebook, flyers, carte interactive des couvercles et des nids ...)

Objectifs campagne de printemps :

- une grande réunion de lancement le 31 mars
- distribuer 300 couvercles de capture et bien informer sur la méthode de capture
- collecter les données
- En collaboration avec la commune

Objectifs campagne d'été et d'automne :

- Sensibiliser les citoyens à l'observation des insectes
- Faire fonctionner la chaîne de validation/destruction par quartier
- Plus de nids neutralisés qu'en 2024
- Intervention financière de la commune pour les nids situés dans l'espace privé (Plus de 95% des nids repérés en 2024)

Les citoyen(ne)s se mobilisent

La Commune soutient le groupe Vespa Hunter 1180 qui coordonne une campagne de lutte contre la prolifération de ces frelons asiatiques à Uccle.

Vous pouvez vous inscrire pour être volontaire piégeur ou comme simple observateur attentif via [ce lien](#).

Avant de leur demander un piège et son mode d'emploi, vérifiez que le piège demandé pourrait être posé à minimum 200 m d'un piège déjà repris en bleu sur [cette carte](#).

Pour toute question : consultez [la page Facebook vespa hunter 1180 Uccle – Ukkel](#) ou envoyez un e-mail à vespahunter1180@googlegroups.com.





VESPA HUNTER 1170

Watermael-Boitsfort

Bilan 2024 - Perspectives 2025

18 février 2025

2024 - les actions:

- Janvier : Création d'un groupe de 6 citoyens
- Mars : Réunion d'information publique
- Nomination d'un référent frelon au sein de l'administration communale
- Avril et Mai: 1^{er} projet citoyen participatif (coup de pouce 5000€): achat d'équipement de neutralisation des nids (perche de 20m, protection,...).
- 3 citoyens formés (CRAW et Bruxelles) à la neutralisation de nids.
- Eté – Automne: repérage et neutralisation des nids (groupe citoyen ou professionnel)

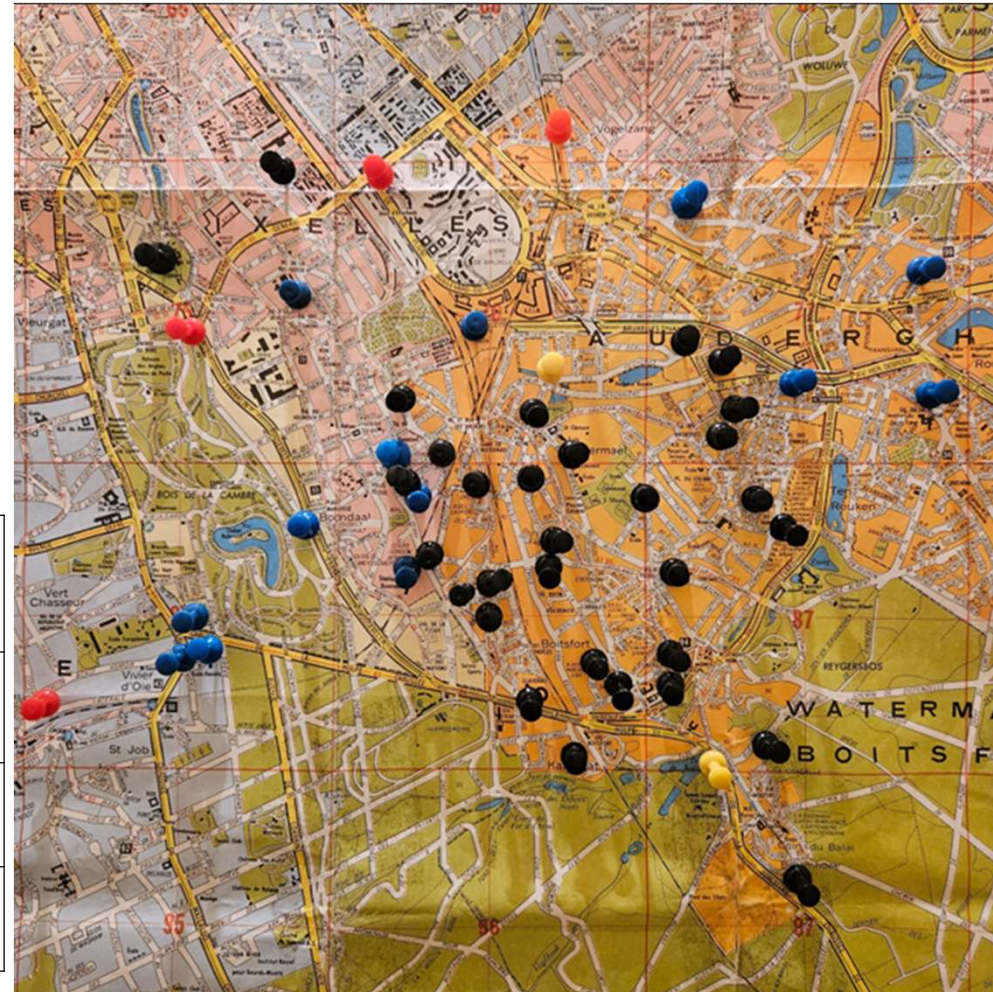


2024 - les résultats:

- **40 citoyens** inscrits à la campagne de printemps
- **80 cônes de capture** distribués
- **74 reines fondatrices** capturées au printemps
- 3 nids primaires neutralisés
- 52 nids secondaires localisés, 49 neutralisés

Total nids secondaires: 52	Groupe 1170	Autres acteurs
Localisés	34	18
Neutralisés	29	20
Pas neutralisés		3

6 repérés et neutralisés avant 15/09 10% du total



Les projets 2025:

- Dossier participatif citoyen:
 - matériel de repérage des nids
 - complément pour la perche
- Réunion publique d'information
- Piégeage de printemps
- Localisation et neutralisation des nids

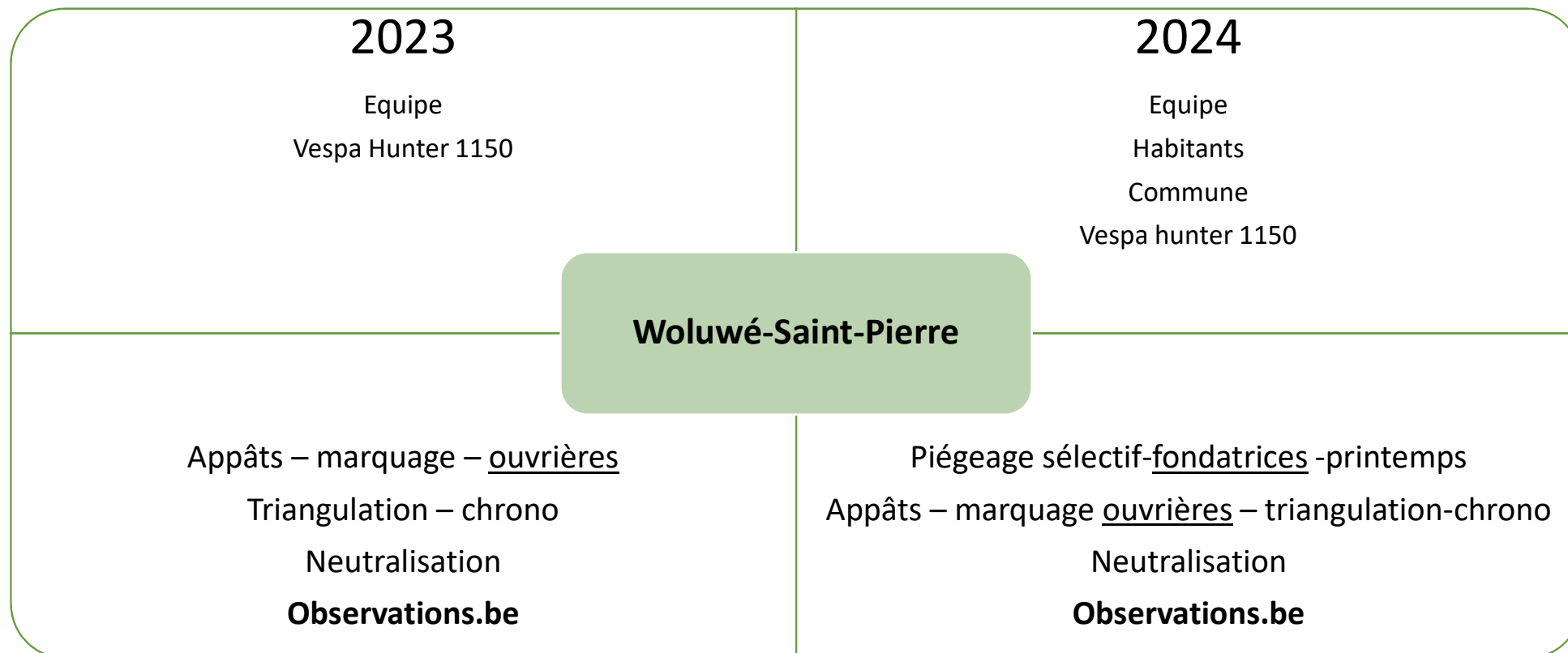
- Objectifs :
 - Informer les citoyens
 - Capturer plus de femelles fondatrices (2024 : 74)
 - Neutraliser plus nids primaires (2024 : 3)
 - Repérer les nids secondaires plus tôt (Juillet et août)
 - Neutraliser plus de nids avant mi septembre qu'en 2024





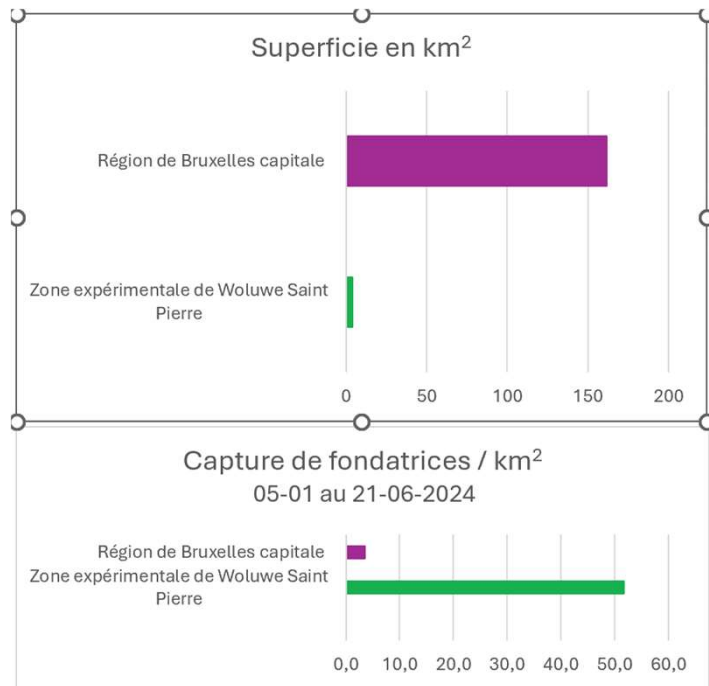
VESPA HUNTER 1150
WOLUWE SAINT PIERRE
Bilan 2024 et Perspectives 2025
18 février 2025

La méthode

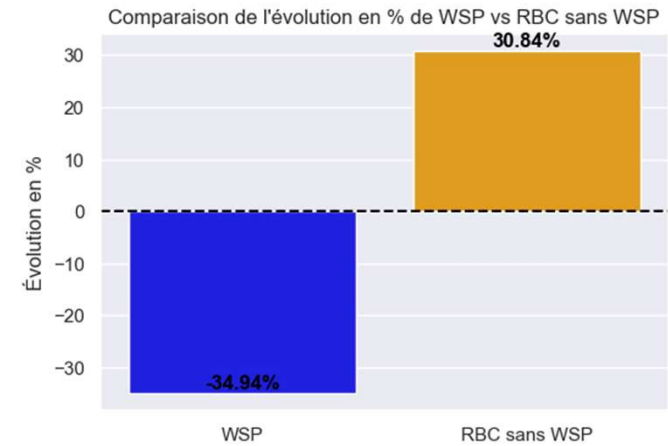
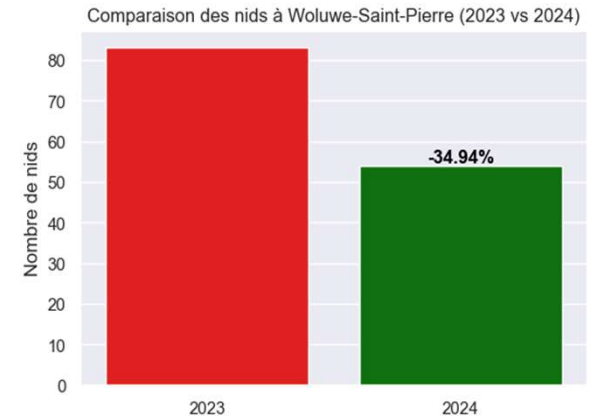
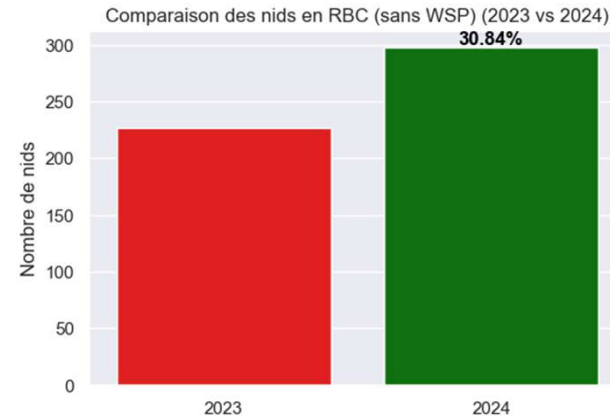


Résultats généraux

Printemps 2024 – piégeage sélectif des fondatrices



	Superficie en km ²	Capture / km ²	Captures de fondatrices
Zone expérimentale de Woluwe Saint Pierre	4	51,8	207
Région de Bruxelles capitale	161,4	3,6	575



Demain
partenariat entre
élus de WSP – Groupe F- habitants

Piégeage sélectif Printanier
fondatrices

Appâts – marquage –
triangulation – Robor – détection
rapide des nids secondaires

2025

Neutralisation précoce des nids
secondaires

Observations.be



Merci pour votre écoute!



Lutte contre
le frelon asiatique
à Bruxelles

bilan et perspectives

colloque

GROUPE F

2024 - les actions:

- Aide au lancement des groupes d'Uccle et Watermael-Boitsfort.
- Stand à la fête de WSP (5/05/2024)
- Campagne de capture de printemps:
 - Mise au point de cônes sélectifs de capture
 - Plateforme de collecte des données
 - Coordination des captures de printemps
 - Production et distribution de cônes de capture
- Test de recherche des nids avec puce
- Stand à la fête de WSP (5/05/2024)
- 5 Conférences publiques (Bxl et environs)
- Partenariat avec designers industriels
- Blog : groupef.org/fa
- Publication de correctifs des documents publics



Frelon Asiatique

Une histoire du frelon asiatique en région Bruxelloise – le groupe F

Des freins ...

- Intérêt des élus – sujet peu / mal connu
- Messages incitant à l'inaction:
 - Limite des 7 mètres
 - Neutralisation pas obligatoire
- L'esprit ou la lettre de la loi?
 - Légalité du pistage
 - VVN ne figure pas dans la liste des espèces exotiques envahissantes de la région (UE 016/1141 13/07/2016)
- Impacts minimisés (biodiversité, santé publique)

GROUPE F



... et des attentes!

- Plan de lutte régional
 - Objectif: limiter la prolifération
 - Actions concrètes
 - Mesure de l'efficacité et de l'évolution de la situation
- Communications claires et cohérentes (région/communes)
 - Concrètes
 - Incitant à l'action
- Vespa Velutina sur la liste des EEE de la région Bruxelles Capitale.

Urgence à passer à l'action!



ANNEXE

LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRÉOCCUPANTES POUR L'UNION

Espèces (i)	Codes NC pour les spécimens vivants (ii)	Codes NC pour les constituants susceptibles de se reproduire (iii)	Catégories de produits connexes (iv)
<i>Threskiornis aethiopicus</i> Latham, 1790	ex 0106 39 80	ex 0407 19 90 (œufs ferti- lisés destinés à l'incubation)	
<i>Trachemys scripta</i> Schoepff, 1792	ex 0106 20 00	—	
<i>Vespa velutina nigrithorax</i> de Buysson, 1905	ex 0106 49 00	—	(8), (9), (10)

2025 - les projets:

- **Développer de nouveaux groupes locaux**
- Campagne de capture de printemps:
 - **Amélioration** des systèmes de capture
 - Production et distribution de systèmes de capture
 - Plateforme de collecte des données
 - Coordination des captures de printemps
- **Utilisation intensive de la recherche de nid avec puce**
- **Conscientiser**
 - Conférences publiques (2 réalisées, 3 planifiées...)
- Blog : groupef.org/fa
- **Partenaire avec les acteurs pour passer des action concrètes et efficaces.**



GROUPE F



Merci pour votre attention!
Place aux questions